

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE

SESSION 2010

E1 EPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Cadre de l'action professionnelle

U 11

CORRIGE

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - CORRIGE		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient
Repère de l'épreuve : 1009 SPV ST 11	Session 2010	Page 1 sur 4

PARTIE DU REFERENTIEL	ELEMENTS DE REPONSE	BAREME
S3.1	<p>1.1</p> <p><u>Finalité</u> :</p> <p>Ce texte vise à garantir l'égalité des droits et des chances pour la personne handicapée et à assurer à chacun la possibilité de choisir son projet de vie</p> <p><u>Orientations de cette loi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création de la MDPH dans chaque département - la création du droit à la compensation - les ressources - la scolarité - l'emploi - l'accessibilité - la citoyenneté et participation à la vie sociale 	<p>1 point</p> <p>4 points (4 x 1 point)</p>
S2.4	<p>1.2</p> <p><u>Missions MDPH</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseils des personnes handicapées ; - sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps. <p><u>Intérêt du guichet unique</u> :</p> <p>Centralisation de tous les services en un même lieu d'où un gain de temps pour l'utilisateur au niveau de ses démarches.</p>	<p>2 points</p> <p>2 points</p>
S1.2	<p>2.1</p> <p>HALDE : Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité</p> <p>Ou association d'aide aux victimes</p>	<p>1 point</p>
S1.2	<p>2.2</p> <p>Préjudice moral</p>	<p>1 point</p>
S1.3	<p>2.3</p> <p><u>Intégration</u> :</p> <p>Processus au terme duquel un individu fait partie d'un groupe social</p> <p><u>Exclusion</u> :</p> <p>Processus de la mise à l'écart de la société d'un individu ou d'un groupe d'individus</p> <p>Ou processus au terme duquel un individu ou un groupe est rejeté hors d'un groupe social donné</p>	<p>4 points (2 x 2 points)</p>

S1.1	<p>3.1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chômage longue durée plus fréquent chez les travailleurs handicapés - Taux de chômage deux fois supérieur à la moyenne nationale (Crainte de ne pas retrouver du travail) - Précarité dans l'emploi (peu de CDI ou beaucoup de CDD < 12 mois) - 50 % des entreprises n'appliquent pas l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs en situation de handicap - Personne en situation de handicap moins diplômée que la moyenne de la population 	4 points (4 x 1 point)
S3.6	<p>3.2</p> <p>Pas de conditions de forme mais préférable de donner sa démission par écrit. Le salarié n'a pas à justifier ses motifs mais doit respecter le cas échéant le délai de préavis.</p>	2,5 points
	<p>3.3</p> <p>Conséquences de la démission (2 conséquences à donner)</p> <ul style="list-style-type: none"> - perte de revenus - pas d'allocation chômage - difficultés à retrouver un emploi 	3 points (2 x 1,5 point)
S3.5	<p>3.4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se rendre au commissariat ou à la gendarmerie ou s'adresser directement au Procureur de la République. La plainte sera transmise au Procureur de la République qui décidera des suites éventuelles à donner. - La victime doit simplement énoncer clairement les faits susceptibles d'une qualification pénale et préciser l'identité de l'auteur de l'infraction. 	2 Points
S1.4	<p>4.1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Besoins sociaux (entretenir le lien social) - Besoin d'estime de soi, réalisation de soi (activités culturelles, engagement associatif et/ou politique) - Besoin physiologique (mobilité pour les activités quotidiennes et démarches administratives) - Besoin d'autonomie (se prendre en charge) 	4 Points (4 x 1 point)
S1.4	<p>4.2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectivité territoriale (commune) - Communauté d'agglomération (Lille Métropole) - Secteur associatif - Bailleurs sociaux 	4 Points (4 x 1 point)
S1.4	<p>4.3</p> <ul style="list-style-type: none"> - La centralisation des demandes - La mutualisation des expériences - La sensibilisation de tout le personnel - La diminution des surcoûts grâce à une anticipation des travaux - La mobilisation des communes sur l'aménagement « hors appartement » : accessibilité des trottoirs ... 	6 Points (4 x 1,5 point)

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - CORRIGE

U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient
Repère de l'épreuve : 1009 SPV ST 11	Session 2010	Page 3 sur 4

S2.4	5																
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Carences</th> <th>Solutions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Accès inadéquat des lieux d'accueil au fauteuil roulant</td> <td>-Porte adaptée -Plan incliné</td> </tr> <tr> <td>Insuffisance et manque de formation du personnel</td> <td>-Création de postes -Formations -Actions partenariales</td> </tr> <tr> <td>Absence ou problème de financement pour les surcoûts éventuels</td> <td>-Revalorisation des prestations CAF -Recherche de subventions (auprès des communes...)</td> </tr> <tr> <td>Absence d'appui technique lors de la demande</td> <td>Personnel référent</td> </tr> <tr> <td>Difficulté à trouver une place dans une structure d'accueil ou à bénéficier d'une AVS</td> <td>Réserver des places pour les personnes en situation de handicap.</td> </tr> <tr> <td>Absence de considération et difficultés de relations avec professionnels</td> <td>-Promotion de la visibilité du handicap à la TV -Faire du handicap l'objet d'une grande cause nationale</td> </tr> </tbody> </table>	Carences	Solutions	Accès inadéquat des lieux d'accueil au fauteuil roulant	-Porte adaptée -Plan incliné	Insuffisance et manque de formation du personnel	-Création de postes -Formations -Actions partenariales	Absence ou problème de financement pour les surcoûts éventuels	-Revalorisation des prestations CAF -Recherche de subventions (auprès des communes...)	Absence d'appui technique lors de la demande	Personnel référent	Difficulté à trouver une place dans une structure d'accueil ou à bénéficier d'une AVS	Réserver des places pour les personnes en situation de handicap.	Absence de considération et difficultés de relations avec professionnels	-Promotion de la visibilité du handicap à la TV -Faire du handicap l'objet d'une grande cause nationale	<p>8 points (1 point par carence 1 point par solution)</p> <p>4 réponses attendues</p>
	Carences	Solutions															
	Accès inadéquat des lieux d'accueil au fauteuil roulant	-Porte adaptée -Plan incliné															
	Insuffisance et manque de formation du personnel	-Création de postes -Formations -Actions partenariales															
	Absence ou problème de financement pour les surcoûts éventuels	-Revalorisation des prestations CAF -Recherche de subventions (auprès des communes...)															
	Absence d'appui technique lors de la demande	Personnel référent															
Difficulté à trouver une place dans une structure d'accueil ou à bénéficier d'une AVS	Réserver des places pour les personnes en situation de handicap.																
Absence de considération et difficultés de relations avec professionnels	-Promotion de la visibilité du handicap à la TV -Faire du handicap l'objet d'une grande cause nationale																
S2.8	6.1	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les inscriptions - Favoriser la pratique musicale - Permettre l'accessibilité - Enrichir sa pratique, développer et ajuster ses pédagogies - Prendre en compte les besoins exprimés ou constatés 	2,5 Points (5 x 0,5 point)														
S2.5	6.2	<p><u>organisation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un coordinateur - un groupe de travail <ul style="list-style-type: none"> - site internet (newsletter, forum, agenda, outils téléchargeables) - journées professionnelles - expériences européennes 	<p>2 points (2 x 1 point)</p> <p>3 points (3 x 1 point)</p>														
S2.5	6.3	<p><u>Le travail en réseau permet de</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mutualiser, mettre en commun des informations / expériences / outils - favoriser les échanges (journées européennes) - favoriser la complémentarité des actions mises en place - mettre à disposition des ressources 	4 points (4 x 1 point)														